



Réf. Farde e-Assemblées : 2428940

N° OJ : 31

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/11/2021**Objet :** Climat.- Asbl "Open Collective Brussels".- Subsidés 2021.

Le Conseil communal,

Vu le programme de politique générale 2018-2024 dans lequel la Ville de Bruxelles entend assumer pleinement ses responsabilités et son rôle de moteur de la transition ;

Considérant que la Ville de Bruxelles entend s'inscrire pleinement dans les enjeux planétaires du développement durable en favorisant la participation et la mobilisation citoyennes en faveur d'un mode de vie et de développement différent ;

Considérant que suite à l'adoption de l'Agenda 21, le Collège des Bourgmestre et Echevins entend soutenir des initiatives locales pour le développement durable par l'octroi de subsides aux personnes physiques, aux associations de fait, ASBL, associations chapitres XII sans but lucratif, établissement d'enseignement et PME engagés dans la mise en oeuvre d'actions pouvant avoir un impact positif et durable sur les comportements d'un groupe cible et sur son cadre de vie ;

Considérant que les enjeux de la COP26 sont cruciaux et considérant que dans ce cadre l'asbl "Open Collective Brussels" souhaite organiser et proposer une série d'activités le 31 octobre 2021 auxquelles de nombreuses initiatives et structures du tissu associatif et citoyen de la Ville de Bruxelles participeront :

- Un festival "Live Aid" qui aura lieu sur la frontière du territoire de la Ville, en face du parlement Européen
L'objectif du festival "Live Aid" est de marquer de manière festive le jour de l'ouverture officielle de la COP26, en appelant les dirigeants de l'Union européenne et des 27 pays membres à faire preuve d'ambition et de fermeté dans leurs négociations, afin que l'Europe donne l'exemple en tenant l'engagement de son Pacte vert pour devenir le « premier continent neutre en carbone ».
- Un Village Climat pour :
 - Créer une atmosphère conviviale et inspirante à la fin de la marche
 - Mettre un espace de visibilité pour les initiatives citoyennes, individuelles ou collectives pour le climat, et ce afin de proposer au large public des solutions faciles d'accès, simples à mettre en place dans leur quotidien, les inviter à une réflexion intérieure et positive sur leurs habitudes, gestes, choix.
 - Proposer des activités pour les enfants en lien avec le climat - où comment jouer avec un rien, simplicité des plaisirs, contact avec la nature etc...
 - Offrir une visibilité aux initiatives locales/communales et régionales, voire nationales - européennes qui contribuent à une meilleure gestion des questions liées au climat. A mettre en valeur les avancées et à discuter sur le terrain avec les citoyens.

Considérant que le montant est disponible à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2021;

Considérant que le montant est disponible à l'article 87906/12402 du budget ordinaire 2021;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins a adopté le montant alloué et qu'il a également engagé les dépenses relatives à ce subside et autorisé la liquidation du montant sous réserve de l'octroi de ce subside par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Un subside de 10.000,00 EUR à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2021 est octroyé à l'asbl "Open Collective Brussels" (BE 0664.932.030) pour l'organisation d'activités dans le cadre de la COP26.



Article 2 : Un subside de 2.000 ZINNES soit 2.050,00 EUR à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2021 est octroyé à l'asbl "Open Collective Brussels" (BE 0664.932.030).

Article 3 : Le financement des dépenses par la trésorerie est approuvé.

Annexes :